



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Le **QUINZE MAI**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 mai 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Michel VIANNAY donne pouvoir à Véronique CROZET, Irène CHAMBE donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2025-20

Demande de subvention au titre des amendes de police 2025 – Travaux de mise en sécurité devant la pharmacie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité devant la pharmacie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 12 395.95 € HT soit 14 875.14 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité devant la pharmacie dont le montant prévisionnel s'élève à 12 395.95 € HT soit 14 875.14 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250515-DE2025-20-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

La secrétaire de séance,

Véronique CROZET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250515-DE2025-20-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025